

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00132
Numéro SIREN : 421 954 520
Nom ou dénomination : A.S.T.R.E. (AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION
EXPERTISE)

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2017 sous le numéro de dépôt 9148

29 DEC. 2017



**AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE en
abrégi ASTRE**
Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros
Siège social : 420 Avenue des Canadiens
Parc du ZENITH - Bâtiment 1, 76650 PETIT COURONNE
421 954 520 RCS ROUEN

**REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROUEN**

La SELARL ABPM AVOCATS ayant siège Rue Bellum Villaré - Holdiparc 5 à COMPIEGNE (60200), représentée par Maître Guillaume DEFRANCE, Avocat associé, agissant au nom et pour le compte de :

La société AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE en abrégi ASTRE, société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros, dont le siège social est 420 Avenue des Canadiens, Parc du ZENITH, Bâtiment 1, 76650 PETIT COURONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 421 954 520,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ASTRE a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Cependant, en raison de difficultés résultant du départ simultané de plusieurs collaborateurs qui a considérablement perturbé le fonctionnement interne de la société ASTRE, cette dernière n'a pu établir les comptes annuels de l'exercice clos la 30 juin 2017 pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi la SELARL ABPM AVOCATS a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ASTRE qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de DEUX (2) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à Compiègne
Le 26 décembre 2017

Pour la SELARL ABPM AVOCATS
Maître Guillaume DEFRANCE

ABPM Avocats
HOLDIPARC 5
Rue Bellum Villaré - BP 70507
Parc Tertiaire de La Croix St Ouen
60205 COMPIEGNE CEDEX
Tél. 03 44 23 00 11 - Fax 03 44 23 07 90
abpm-compiegne@abpm.fr

2017012174



TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

ORDONNANCE

Nous, Francis GODDEFROY Vice Président du tribunal de commerce de Rouen,
assisté de Me Georges CLERC, greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la SAS AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPER TISE – ASTRE sise à Petit Couronne (76650) 420, avenue des Canadiens – Parc du Zénith - Bâtiment 1 (RCS Rouen 421 954 520),

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 qui devra se tenir au plus tard le 28 février 2018.

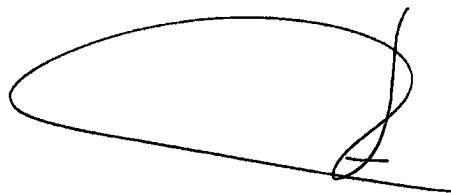
Liquidons les dépens à la somme de 34,20 €.

Fait à ROUEN, le 28 décembre 2017.

Le Président :



Le Greffier :



R/2017/4270

